

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean passe au palier vert

Saguenay, le 15 juin 2021 – En raison de l'amélioration de sa situation épidémiologique, le Saguenay–Lac-Saint-Jean passera au [palier de vigilance \(vert\)](#) dès le lundi 21 juin prochain.

Parmi les mesures en zone verte qui seront en vigueur, mentionnons entre autres :

- **Rassemblements dans les domiciles et sur les terrains privés, incluant les balcons** : un maximum de 10 personnes provenant d'adresses différentes ou les occupants de 3 résidences. La distanciation physique et le port du masque sont fortement recommandés;
- **Mariages ou funérailles** : un maximum de 50 personnes;
- **Lieux de culte** : un maximum de 250 personnes, sauf pour les mariages ou les funérailles;
- **Restaurants et bars** : les occupants de trois résidences pour un maximum de 10 personnes par table, avec registre de la clientèle;
- **Cinémas et salles de spectacle** : 250 personnes maximum ou jusqu'à 2 500 personnes, réparties en sections indépendantes de 250 personnes. Réservation, port du couvre-visage lors des déplacements, distance minimale de 1,5 m entre les personnes de résidences différentes et respect d'autres consignes obligatoires.

Liens connexes :

- Pour en savoir plus sur le coronavirus et l'ensemble des mesures mises en place : [Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus).
- Une [carte des paliers d'alerte](#) par région est également disponible.

-30-

Source : Service des communications et des affaires publiques
Téléphone : 418 545-4980, poste 352
Courriel : 02ciuss.medias@ssss.gouv.qc.ca